

MACOMPTA.FR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 320 000 Euros

Siège Social : 4 rue Louis Tardy

17140 Lagord

RCS : 499 890 424

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Open Conseil.

Société de Commissariat aux Comptes et
d'Expertise Comptable au Capital de 1 176 500 €
inscrite au tableau de l'Ordre et de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes.
RCS Paris 409 842 598 - APE 6920 Z

Siège social.
9 rue Lasson
75012 Paris

Agence Paris-Est.
10-14 avenue Roger Salengro
94500 Champigny-sur-Marne

Agence Paris La Défense.
130 rue Gerhard
92800 Puteaux

Agence Paris Ouest.
41 bis rue Gambetta - BP 12
78250 Meulan-En-Yvelines

email : info@openconseil.com • www.openconseil.com • Téléphone : 01 58 53 57 57

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Macompta.fr relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 octobre 2023.

Open Conseil

Patrice RIOULT

Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres	990 283	434 898	555 385	401 986
Immobilisations corporelles	143 033	91 766	51 267	63 984
Immobilisations financières	37 922		37 922	16 420
Total I : Actif immobilisé	1 171 238	526 664	644 574	482 390
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes	10 921		10 921	
Créances : Clients et comptes rattachés	18 602		18 602	13 331
Créances : Autres	394 119		394 119	426 646
Valeurs mobilières de placement	900 000		900 000	600 000
Disponibilités	725 064		725 064	732 139
Charges constatées d'avance	14 592		14 592	3 246
Total II : Actif circulant	2 063 297		2 063 297	1 775 362
Total général (I + II)	3 234 536	526 664	2 707 871	2 257 752

Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	320 000	320 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	32 000	32 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	929 416	330 793
Résultat de l'exercice	515 766	898 623
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	1 797 182	1 581 416
Total II : Provisions pour risques et charges	158 030	
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		257
Fournisseurs et comptes rattachés	41 640	101 950
Autres dettes	288 753	243 170
Produits constatés d'avance	422 267	330 960
Total III : Dettes	752 659	676 336
Total général (I + II + III)	2 707 871	2 257 752

Compte de Résultat

RÉSULTAT COMPTABLE	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)
Ventes de marchandises		
Production vendue - Biens		
Production vendue - Services	2 483 633	1 949 301
Production stockée		
Production immobilisée	256 647	198 589
Subventions d'exploitation reçues	28 720	24 667
Autres produits	60	20
Total I : Produits d'exploitation	2 769 059	2 172 576
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matière première et approvisionnement)		
Autres charges externes	420 392	293 850
Impôts, taxes et versements assimilés	17 854	27 460
Rémunérations du personnel	1 001 146	762 819
Charges sociales	336 635	256 906
Dotations aux amortissements	126 732	87 835
Dotations aux provisions		
Autres charges	54	81
Total II : Charges d'exploitation	1 902 814	1 428 951
Résultat d'exploitation (I - II)	866 246	743 626
Total III : Produits financiers	12 335	1 089
Total IV : Produits exceptionnels	77	42
Total V : Charges financières		
Total VI : Charges exceptionnelles	29 707	52 263
Total VII : Impôts sur les bénéfices	333 184	-206 129
Bénéfices ou pertes (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))	515 766	898 623

Annexe Comptable

Annexe Comptable

Identification

Identification	
Dénomination / Raison sociale : macompta	
Adresse : 4 Rue Louis Tardy	
Code postal : 17140	Ville : Lagord
Secteur d'activité : Edition de logiciels en mode SAAS	

Il est fait application du règlement ANC n° 2014 - 03

Méthodes comptables appliquées

Tableau des méthodes comptables appliquées		
Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition : Non applicable
	Financières	Frais d'acquisition : Non applicable
Amortissements des immobilisations corporelles		Amortissement linéaire Amortissement dégressif fiscal
Évaluation des stocks		Non applicable
Contrats à long terme et travaux en cours		Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement
Engagements de retraite et indemnités assimilées		Non applicable

Annexe Comptable

Durée des amortissements

Nature de l'immobilisation	Durée en années	Mode d'amortissement
A. Construction		
Maisons d'habitations ordinaires	50 à 100	Linéaire
Maisons ouvrières	25 à 33,33	Linéaire
Bâtiments commerciaux	20 à 50	Linéaire
Bâtiments industriels (non compris la valeur du sol)	20	Linéaire
B. Matériel et outillage		
Matériel	6,66 à 10	Linéaire
Outillage	5 à 10	Linéaire
Matériel de bureau	5 à 10	Linéaire
C. Autres immobilisations		
Matériel de transport automobile	4 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Agencements, installation	10 à 20	Linéaire
Logiciels développés en interne	5	Linéaire

Annexe Comptable

Mouvements des immobilisations

Immobilisations : rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	732342	257941		990283
Total immobilisations incorporelles (I)	732342	257941		990283
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	48343			48343
Matériel de transport	23872			23872
Autres immobilisations corporelles	63140	7678		70818
Total immobilisations corporelles (II)	135355	7678		143033
Immobilisations financières (III)	16420	21502		37922
Total général (I + II + III)	884117	287121		1171238

Mouvements des amortissements

Amortissements : rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Amortissements	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	330356	104542		434898
Total immobilisations incorporelles (I)	330356	104542		434898
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	10490	5120		15610
Matériel de transport	23872			23872
Autres immobilisations corporelles	37010	15274		52284
Total immobilisations corporelles (II)	71372	20394		91766
Total général (I + II)	401728	124936		526664

Annexe Comptable

Mouvement des provisions

Provisions : variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Provisions	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques		158030		158030

Annexe Comptable

État des échéances des créances et dettes

État des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice				
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé	20922	20922		
Créances de l'actif circulant	410369	410369		
Charges constatées d'avance	14592	14592		
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	41640	41640		
Autres dettes	281332	281332		
Produits constatés d'avance	422267	422267		

Annexe Comptable

Faits et autres informations significatives

La société a déposé au cours de l'exercice 2021-2022 une réclamation à l'administration fiscale au titre des exercices 2019-2020 et 2020-2021. La réclamation portait sur l'application des dispositifs du Crédit d'impôt recherche et de l'IP box et sur un montant d'IS de 336.954 €. Cette créance a été enregistrée à l'actif du bilan au 30/06/2022. La réclamation a été contestée en totalité par l'administration fiscale. La société a saisi le tribunal administratif du litige. Une provision pour charge d'impôt de 158.030 € relative à cette réclamation a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2022-2023.

Annexe Comptable

État des charges à payer

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	27729
428	Personnel	67182
438	Organismes sociaux	23514
448	État	4428

État des produits à recevoir

Compte	Libellé	Montant
418	Clients	342
428	Personnel	
438	Organismes sociaux	
448	État	2000
468	Divers	

Annexe Comptable

État des charges constatées d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48600000	Charges constatées d'avance	14592	

État des produits constatés d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48700000	Produits constatés d'avance	422267	